

www.maximmo.re

Honoraires sur les transactions

CARTE T/G N° 624 TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS MANIEMENTS DE FONDS

TARIF DES COMMISSIONS SUR PRIX DE VENTE*

< ou égal à 50.000 €	25 % TTC du prix de vente	MAXimum
De 50.001 à 100.000 €	23 % TTC du prix de vente	MAXimum
De 100.001 à 250.000 €	22% TTC du prix de vente	MAXimum
> 250.001 €	21 % TTC du prix de vente	MAXimum

Quelque soit le prix de vente les honoraires sur la transaction ne pourront être inferieurs à 6 000€

TARIF DES COMMISSIONS DE LA LOCATION (Transaction et Gestion)*

· Location à usage d'habitation

8€ TTC/m² (visite, constitution de dossier et rédaction de bail) + 3€ TTC/m² (état des lieux) pour le preneur ainsi que pour le bailleur

· Location à usage commercial et professionnel

3 mois de loyer TTC pour le preneur

ESTIMATION*

Gratuite avec prise de mandat et/ou

Forfait : Sur tout le département 250 €uros TTC + 50 €uros TTC frais de déplacement
Soit 300 €uros TTC tout compris.

REDACTION PROJET BAIL COMMERCIAL

Rédaction projet de bail commercial : 300€ TTC

REDACTION AVENANT AU BAIL D'HABITATION, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Rédaction de l'Avenant : 300€ TTC



Honoraires gestion location* carte t/g n° 624 transaction sur immeubles et fonds de commerce sans maniements de fonds

Honoraires de gestion	
Honoraires sur Travaux Jusqu'à 400€ TTC. De 400€ à 1.000€ TTC. Supérieur à 1.000€ TTC.	50€ TTC
Prestations Administratives Frais Administratif Mensuel	uments (EDL) 9€ TTC/Doc 15€ TTC sier 99€ TTC ttentieux au tribunal 320€ TTC 60€ TTC 99€ TTC 70€ TTC

Paiement des loyers

Du 1^{er} au 5 de chaque mois en totalité (loyer, charge et Teom)

Pour tous retards de paiement après de 10 mois une pénalité de 10% sera appliqué au locataire.